



161383 - le jugement du fait de manger et de boire dans les toilettes

question

Selon ce que je sais, il est interdit de manger dans les toilettes. Mais quand je l'ai dit à l'un de mes amis, il a rit et m'a dit que j'avais tort.. Qui a raison?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les toilettes sont faites pour y satisfaire les besoins humains non pour y manger ou boire. Il ne convient au musulman d'y entrer que pour satisfaire ses besoins humains. Dès qu'il y entre, il doit cesser de manger et de boire jusqu'à sa sortie. S'il mange ou boit dans les toilettes sans nécessité ou contrainte, il se serait écarté de la nature saine.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé sur le jugement du fait de manger ou de boire dans les toilettes. Il a répondu en ces termes: **Les toilettes sont faites pour la satisfaction des besoins humains. On ne doit y rester que dans le cadre du strict nécessaire. Or le fait d'y manger et de boire prolonge le temps qu'on y passe, ce qu'il ne convient pas de faire.** Extrait de Madjmou al-Fatwa (11/110).

Allah le sait mieux.